PUBLIC

Protocole SEXTO dans les établissements scolaires

Nous désirons vous aviser que l'établissement scolaire que fréquente votre enfant bénéficie du **protocole SEXTO** mis en place afin d'agir rapidement lorsqu'un cas de sextage survient.

Ce protocole **vise à réduire la propagation de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels* et à éviter des procédures judiciaires** lorsqu'applicable. Axé sur les rencontres de sensibilisation, le **protocole SEXTO** permet de favoriser la prise de conscience chez les jeunes des conséquences du sextage.

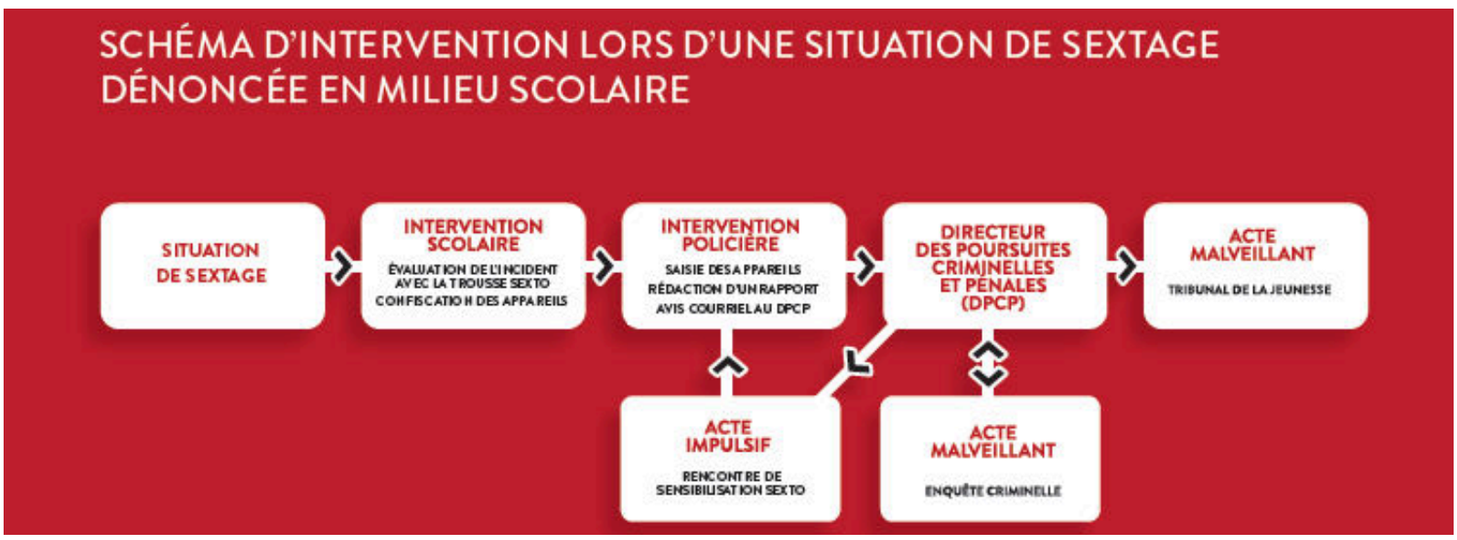
Le sextage consiste en la création, la transmission ou le partage avec d'autres jeunes âgés de moins de 18 ans de photos ou vidéos à caractère sexuel par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques. Il s'agit d'une pratique illégale au Canada.

Ces conséquences sont nombreuses et peuvent être graves tant pour le jeune suspecté que pour la victime. Par exemple, des accusations criminelles, un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) ou encore le fait que **les images partagées peuvent rester sur Internet indéfiniment.**

Heureusement, le **protocole SEXTO** génère un haut taux de réussite et un très faible pourcentage de récidive. **En tant que parent, vous pouvez sensibiliser votre enfant aux risques qu'il encourt en matière de sextage**. S'il devait être impliqué dans une telle situation au cours de l'année scolaire, incitez-le à obtenir l'aide nécessaire auprès des intervenants de l'école et à coopérer avec eux.

Votre collaboration est appréciée. Si vous avez des questions au sujet du protocole SEXTO, référez-vous à l'établissement scolaire de votre enfant.

SCHÉMA D'INTERVENTION LORS D'UNE SITUATION DE SEXTAGE DÉNONCÉE EN MILIEU SCOLAIRE



*Depuis le 10 octobre 2025, le terme pornographie juvénile a été remplacé par matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels conformément aux changements législatifs.

SEXTO : Protocole d'intervention entre les écoles, les services policiers et le Directeur des poursuites criminelles et pénales qui vise à limiter la diffusion d'images à caractère sexuel de mineurs.

Tous droits réservés – Sûreté du Québec – 2025